

# 1

# DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les renseignements demandés dans ce document ont pour but de permettre au service qui étudiera votre projet de mieux le cerner. Un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse.

Transmis au SPANC pour instruction

Le \_\_\_\_\_

Signature,

Observations éventuelles :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

COMMUNE DE \_\_\_\_\_

## DEMANDEUR

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Personne à contacter \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Souhaite être présent lors de la visite

## PROJET SITUÉ À

### Adresse

(n° voie, lieu-dit, ...) : \_\_\_\_\_

### Références

### cadastrales du terrain

(sections et n° de parcelles) : \_\_\_\_\_

## NATURE DU PROJET

Construction neuve ou rénovation  
Certificat d'urbanisme n° : \_\_\_\_\_  
Délivré le : \_\_\_\_\_

Construction faisant l'objet de la demande  
de permis de construire n° \_\_\_\_\_

Réalisation d'une installation sanitaire  
sans demande de permis de construire  
(déclaration de travaux)

Modification d'une installation sanitaire existante  
(remise aux normes).

Date de mise en place : \_\_\_\_\_

Coordonnées SPANC



Communauté des communes du  
**Kreiz-Breizh**  
Kumuniezh kumunioù

Port. : 06 07 81 72 89

Tél. : 02 96 29 32 01

# CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX

## LOCAUX À DESSERVIR :

### EXCLUSIVEMENT À USAGE D'HABITATION

Alimentation en eau potable :  Réseau d'eau public ou  Puits privé

Résidence principale  Résidence secondaire  Location

Nombre de personnes simultanément présentes :  Nombre de chambres :  Nombre de pièces principales\* :

\* nombre de chambres + 2

### COMPORTANT D'AUTRES LOCAUX QUE CEUX D'HABITATION

Nature des locaux (hôtel, restaurant, atelier, ...). Préciser : \_\_\_\_\_

## TERRAIN D'IMPLANTATION DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT :

Surface totale de la parcelle (m<sup>2</sup>) :  Surface construite (m<sup>2</sup>) :

Topographie :  terrain plat  terrain avec pente < 10 %  terrain avec pente >10 %

Perméabilité :  faible  moyenne  très bonne

Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre :  oui  non

Présence d'un point d'eau :

cours d'eau  à moins de 35 mètres  à usage :  d'alimentation humaine  
 plan d'eau  à moins de 100 mètres  d'alimentation animale  
 source  autre Préciser : \_\_\_\_\_  
 puits (Faire apparaître les points d'eau sur les plans joints au projet)  
 forage \_\_\_\_\_

Le terrain est-il situé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable ? :

oui  non

Si oui lequel ? : \_\_\_\_\_

## RÉALISATION DU PROJET

Responsable du projet (maître d'œuvre, architecte, ...) :

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_

Installateur du dispositif : (si l'entreprise est choisie au moment de cette demande)

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_

# CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJÉTÉ

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (WC) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de lavage, ...) doivent être recueillies, traitées et évacuées. Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

## 1 Prétraitement des eaux usées : (fiche n° 2)

Volume de la fosse toutes eaux : \_\_\_\_\_ Marque : \_\_\_\_\_  
Appareils annexes :  bac dégraisseur. Capacité : \_\_\_\_\_ (200 litres minimum)  
 indicateur de fonctionnement ou préfiltre de protection.

## 2 Épuration et évacuation des eaux prétraitées (traitement) :

Un type de traitement doit être choisi parmi les différentes solutions qui vous sont proposées ci-dessous. La solution à privilégier est le traitement par épandage souterrain à faible profondeur.

### ÉPANDAGE SOUTERRAIN (fiche n°3)

Épandage à faible profondeur sur terrain plat (profondeur des tranchées de 1 m maximum)  
 Épandage sur sol en pente (tranchées implantées perpendiculairement à la pente)  
 Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°9)  oui  non  avant la fosse  après la fosse  
Nombre de tranchées : \_\_\_\_\_ Longueur unitaire de chaque tranchée : \_\_\_\_\_ mètres  
Longueur totale réservée au lit d'épandage : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

### ou LIT D'ÉPANDAGE (fiche n°4)

Nombre de drains : \_\_\_\_\_ Longueur unitaire de chaque drain : \_\_\_\_\_ mètres  
Surface totale réservée au lit d'épandage : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°9)  oui  non  avant la fosse  après la fosse

### ou LIT A MASSIF DE SABLE VERTICAL (ou lit filtrant) NON DRAINÉ (fiche n°5)

Surface réservée à l'infiltration : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> (la surface minimale est de 20 m<sup>2</sup> avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5 m<sup>2</sup> / chambre supplémentaire à partir de 3 chambres dans l'habitation).  
Une pompe de relevage sera nécessaire (fiche n°9)  oui  non  avant la fosse  après la fosse

### ou LIT A MASSIF DE SABLE VERTICAL (ou lit filtrant) DRAINÉ (fiche n°6)

Surface réservée à l'infiltration : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> (la surface minimale est de 20 m<sup>2</sup> avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5 m<sup>2</sup> / chambre supplémentaire à partir de 3 chambres dans l'habitation).  
Le lit massif de sable sera imperméabilisé :  oui  non  
Une pompe de relevage est nécessaire (fiche n°9) :  oui  non  
Elle sera placée :  avant la fosse toutes eaux  après la fosse toutes eaux  après le lit à massif de sable  
Le rejet se fera :  au fossé  à la rivière / ruisseau  au réseau de drainage agricole  
 au réseau pluvial  dans un puits d'infiltration  autres Préciser : \_\_\_\_\_

### ou LIT A MASSIF DE ZÉOLITE (fiche n°7) HORS ZONE SENSIBLE

Surface réservée à l'infiltration : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
Une pompe de relevage est nécessaire (fiche n°9) :  oui  non  
Elle sera placée :  avant la fosse toutes eaux  après la fosse toutes eaux  après le lit à massif de zéolite  
Le rejet se fera :  au fossé  à la rivière / ruisseau  au réseau de drainage agricole  
 au réseau pluvial  dans un puits d'infiltration  autres Préciser : \_\_\_\_\_

### ou TERTRE D'INFILTRATION (fiche n°8)

Surface réservée à l'infiltration au sommet : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> (la surface minimale est de 20 m<sup>2</sup> avec un front de répartition de 5 m. On rajoute 5 m<sup>2</sup> / chambre supplémentaire à partir de 3 chambres dans l'habitation).  
Surface d'infiltration à la base : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>  
Une pompe de relevage est nécessaire (fiche n°9) :  oui  non  
Elle sera placée :  avant la fosse toutes eaux  après la fosse toutes eaux  après le tertre  
Si le tertre est drainé  au fossé  à la rivière / ruisseau  au réseau de drainage agricole  
le rejet se fera :  au réseau pluvial  dans un puits d'infiltration  autres Préciser : \_\_\_\_\_

Observations particulières : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR

### IMPERATIVEMENT :

- Un plan de situation dans la commune du lieu-dit d'implantation du dispositif d'assainissement (1/25 000).
- Un plan cadastral permettant de situer le puits, sources ou captages dans un rayon de 100 mètres par rapport à l'habitation.
- Un schéma d'implantation (1/500) donnant les limites du terrain, la situation de l'habitation sur le terrain et par rapport aux habitations voisines, la position des différents éléments de l'installation, les canalisations, l'emplacement des conduites de ventilation. Ne pas oublier de donner le sens de la pente.
- Un exemplaire de l'étude à la parcelle réalisée par un bureau d'études, quand celle-ci vous a été demandée.

### ÉVENTUELLEMENT :

- Un exemplaire de la notice technique de chaque appareil avec plans et coupes.
- Un schéma type du dispositif à installer.
- Les conclusions de l'étude de zonage d'assainissement lorsqu'elles sont disponibles pour le secteur concerné.
- Une copie des articles du règlement du lotissement concernant l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales).

**LE DEMANDEUR ET L'INSTALLATEUR** du dispositif s'engagent, sous leur responsabilité, à réaliser l'installation en son entier, après réception de l'autorisation, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

**LE DEMANDEUR** s'engage également à entretenir son installation.

**LE DEMANDEUR autorise les agents chargés du contrôle à pénétrer sur la propriété pour les missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif.**

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

*Signature du demandeur,*

Le \_\_\_\_\_

*Signature de l'installateur,*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le SPANC devra vérifier la conformité de la réalisation des travaux. Dans ce but, le SPANC devra être averti suffisamment tôt et **impérativement** avant tout recouvrement des installations pour lui permettre de vérifier le dispositif mis en place.

#### REFERENCES :

- Arrêté interministériel du 6 mai 1996 - arrêté du 24 décembre 2003
- Référence technique : DTU 64.1 (XP 16-603) d'août 1998. "Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome" diffusé par l'AFNOR et le CSTB.

#### Coordonnées SPANC



**Port. : 06 07 81 72 89**  
**Tél. : 02 96 29 32 01**

Secrétariat de la Charte pour un  
assainissement non collectif de qualité  
Conseil général des Côtes d'Armor  
DAE | SATESE  
2 rue Jean Kuster  
22000 SAINT-BRIEUC  
02 96 62 27 15

